



Le 26 juin 2025

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 10 JUIN 2025**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Adjoints, Sylvie DEBRIL, Benoit LEROY, Chantal BAERT, Christophe VANHALST, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

Absents ayant donné procuration :

Rufin COCHETEUX qui mandate Benoit LEROY
Pascal DEHAEZE qui mandate Sylvie DEBRIL
Patrick LESAGE qui mandate Patrick LEMAIRE
Jean-Marc BOUCHEZ qui mandate Christophe THIEBAUT
Alain DECHAUME qui mandate Sylvie DESTRIEZ

Absente :

Lise MIGNON

**PREAMBULE DE SEANCE
PRESENTATION DE LA CUISINE CENTRALE – CCPC**

Monsieur le Maire accueille Monsieur Arnaud HOTTIN, Vice-Président, et Madame Hélène LEDUC, en charge du dossier restauration collective au sein de la CCPC.

Monsieur HOTTIN explique l'origine du projet :

- les premières études ont débuté en 2015 avec l'idée de construire pour valoriser le travail des agriculteurs de la Pévèle et du Carembault, rappelant la vocation agricole forte du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Plusieurs démarches ont été menées dans ce sens, notamment, la parution et distribution d'un « guide » afin de faire connaître les adresses et les compétences des agriculteurs du territoire.

- de ces démarches a « germé » la création d'une cuisine territoriale qui alimenterait les restaurants scolaires avec les produits des agriculteurs du territoire. C'est un projet ambitieux qui regroupe deux axes : une légumerie vers laquelle les agriculteurs vendront leur production et une cuisine centrale à destination des écoles et collèges, du portage à domicile pour les aînés

Coût estimé : 14 millions d'euros pour le projet complet : légumerie et cuisine centrale.

Financement :

- 50 % financés au titre des Allocations Compensatrices,
- 50 % financés par la Communauté de Communes sur les revenus d'impositions perçus par la CCPC ;

Question de Benoit LEROY : les communes qui n'adhèrent pas au projet ne verront pas de modification de leur Allocations Compensatrices, est-ce légal ?

Monsieur HOTTIN répond que : l'objectif de la Communauté de Communes est de fédérer l'ensemble des communes et ouvrir à l'ensemble des agriculteurs du territoire. Le travail d'information se poursuit avec les communes qui ne se sont pas prononcées ou n'ont pas souhaité adhérer de suite ; il est important pour chaque commune de comprendre le projet et son intérêt avant de prendre une décision.

Christophe THIEBAUT fait remarquer que si des communes comme CYSOING (nombre d'habitants significatif) n'adhèrent pas de suite, il sera peut-être difficile de mettre en place le projet de restauration collective ; il rappelle que le seuil minimum pour lancer les études est de 4 500 repas jour.

Monsieur HOTTIN répond qu'un calibrage sera réalisé suite aux retours de la concertation lancée avec date butoir au 20 juin 2025. En effet une enquête de faisabilité a été menée sur l'ensemble du territoire Pévèle-Carembault afin que les communes se positionnent sur leurs adhésions ou non au projet.

Christophe THIEBAUT questionne Monsieur HOTTIN sur la définition de l'engagement des agriculteurs : s'ils répondent favorablement au niveau de la phase projet et ne donne pas suite quand les « contrats » seront écrits... quelle garantie pour la viabilité du projet ?

Madame LEDUC répond : des réunions sont menées (3 ou 4 à ce jour) avec les agriculteurs sur plusieurs sujets : la nature de la culture et fourniture, la quantité...

Dans le montage du projet, une réflexion est menée sur la transformation : les produits agricoles pourraient être transformés en soupe, par exemple ; le lait en yaourt, fromage etc.... Ces points font partis des études de faisabilité en cours. L'objectif, rappelle t'elle est de travailler au maximum avec les produits en provenance du Pévèle-Carembault.

Benoit LEROY exprime le fait que les agriculteurs ne vendront pas, pour diverses raisons, toutes leurs productions en cuisine territoriale, il faut également tenir compte du pourcentage de « bio » obligatoire.

Monsieur HOTTIN rappelle l'objectif de ce projet : créer sur le territoire un projet vertueux de cuisine centrale permettant de cuisiner local, le plus sain possible.

Sylvie DESTRIEZ demande le nombre de repas attendus pour le lancement du projet.

Monsieur HOTTIN répond que la phase étude du projet sera lancée si le seuil de 4 500 repas/jour est atteint. La cuisine centrale, si le projet abouti, pourra fournir 7 500 repas jour.

Benoit LEROY demande les rations entre portage repas à domicile et les scolaires.

Madame LEDUC précise : 4 500 repas sur une année scolaire et 350 repas jour pour les aînés.

Benoit LEROY intervient sur le volet personnel communal affecté à la restauration. Depuis quelques mois le personnel assurant la préparation des repas (livrés froids - remis en température) est mis à disposition par le prestataire.

Il interroge les représentants de la Communauté de Communes sur le maintien de ces dispositions avec la cuisine centrale ?

Madame LEDUC : ce point est regardé, quelques autres communes fonctionnent comme COBRIEUX, précise t'elle. Rien n'est décidé, la période 2026, transfert de compétence, 2029 démarrage de la cuisine territoriale, permettra de réfléchir ensemble à la mise en place possible de cette possibilité.

Madame LEDUC précise qu'à partir du 01/01/2025 pour les communes qui ont ou auront validé le transfert de la compétence restauration scolaire à la CCPC, les factures seront honorées par la communauté de communes et restera à charge de la commune la facture pour mise à disposition de personnel, comme c'est le cas pour COBRIEUX.

Monsieur HOTTIN abonde en argumentant que le problème de personnel se posera également pour le portage de repas. Des solutions pourraient être examinées.

Il précise que le Conseil Municipal des communes adhérentes au groupement restauration scolaire, reste décideur du prix de vente du repas aux parents ; un suivi (réunions organisées par la CCPC) devrait être également mis en place pour échange sur le fonctionnement.

Christophe THIEBAUT intervient sur le point finances : 14 millions d'euros pour le projet de cuisine centrale auxquels il faut ajouter 2 millions d'euros des frais de gestion chaque année ; il pose alors la question aux représentants de la Communauté de Communes : est-ce que ce montant a été comparé au total des coûts de fonctionnement des communes.

Madame LEDUC n'a pas de réponse précise à apporter à ce point de la phase préparatoire.

Monsieur HOTTIN exprime son avis : il y a peu de prestataires dans ce domaine sur le territoire et on peut craindre à terme un manque de concurrence avec comme conséquence une augmentation potentielle des coûts. Ce critère entre également en compte dans la volonté communautaire du projet de restauration centrale.

Benoît LEROY demande si le prix de vente du repas par la cuisine centrale, est à ce jour évalué ?

Monsieur HOTTIN indique qu'à ce stade de l'étude, fixé le prix de vente du repas est prématuré. Aucun prix n'est à ce jour arrêté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HOTTIN pour la présentation et les échanges qui s'en sont suivis.

Départ de Monsieur HOTTIN et Madame LEDUC.

Monsieur le Maire demande à chaque élu de se prononcer sur l'approbation ou non du projet de cuisine centrale. Les réponses sont à lui remettre afin qu'il transmette à la Communauté de Communes l'avis majoritaire retenu sur ce point. Il transmettra à chacun les 2 questions à répondre (les mandants peuvent discuter avec leur mandataire pour répondre).

Plusieurs remarques sont formulées sur le fait de se prononcer :

- des Elus évoquent une position, peu évidente à prendre, sur un projet d'envergure alors que le mandat s'achève ;

- c'est un « gros dossier » évoquent certains, tout n'est pas encore écrit, c'est donc difficile d'avoir un avis avisé ;

- Christophe THIEBAUT donne son avis : « il faut être au démarrage », c'est un gros dossier mais il faut adhérer dès le début pour pouvoir au moment venu se prononcer en ayant entendu tous les arguments.

Monsieur le Maire demande aux Elus de lui remettre leur avis pour le jeudi suivant la présente séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et donne lecture des procurations :

ORDRE DU JOUR

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de valider l'ajout d'un point à la séance : définition du tarif de l'emplacement braderie 2025.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 à l'approbation du procès-verbal. Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Marché de Restauration Scolaire, marché à mettre en place pour une durée de 4 années

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place dans le cadre de la restauration scolaire : une convention est mise en place avec un prestataire avec indexation annuelle du prix.

Pour être en conformité avec les règles de commandes publiques, un marché doit être lancé. Ce marché sera mis en place pour une durée de 4 années, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à lancer et signer ce marché.

Procédure :

- rédaction et mise en ligne sur la plateforme des « marchés publics » du dossier de consultation.
- délai de réponse fixé au 10 juillet 2025.

La commission d'appel d'offres ouvrira et analysera les plis reçus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer un marché public pour la restauration et mise à disposition de personnel.

A l'unanimité, les élus approuvent.

Benoit LEROY demande comment est apprécié la restauration scolaire actuellement ?

Monsieur le Maire répond que les repas fournis sont bons, le personnel mis à disposition gère bien son poste.

Après ces explications, Monsieur le Maire propose aux Elus de l'autoriser à déposer une consultation sur la plateforme des marchés publics pour le marché de restaurations scolaire du 01/09/2025 au 31/08/2029.

A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à déposer une consultation sur la plateforme des marchés publics.

3 – Position du CM sur la prise de compétence cuisine centrale par la CCPC

Sujet abordé précédemment. Une réponse de chaque élu est attendue par écrit, le vendredi suivant la réunion.

4 – Modification des attributions de compensation au titre de 'éclairage public « entretien , création et renouvellement réseaux – révision libre proposée par La CCPC

Monsieur le Maire expose : à la demande de la Communauté de Communes, une délibération modifiant les attributions de compensation au titre de l'éclairage public, doit être présentée pour validation en Conseil Municipal.

Objet de la délibération : la CCPC exerce la compétence éclairage public, en vertu de cette compétence, des travaux de modernisation et passage en « led » ont été réalisés sur l'ensemble du parc communautaire. Suite à ces travaux la CCPC a procédé à une révision libre des attributions de compensation des communes au titre de l'éclairage public.

Le montant de l'attribution de compensation (négative pour la commune) évolue de : - 1 194.43 € à -1 264.36 € à compter de 2025.

Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver la révision libre et la modification des attributions de compensation, à l'unanimité le Conseil Municipal valide.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des attributions de compensation au titre de l'éclairage public, entretien, création et renouvellement réseaux – révision libre proposée par la CCPC.

5 – Recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le mandat 2025-2032

Monsieur le Maire expose : dans la perspective des élections municipales de mars 2026, les organes délibérants des EPCI devront être recomposés en prenant en compte la population municipale au 1^{er} janvier 2025.

Avant le 31 août 2025 les conseils municipaux doivent approuver le nombre et la répartition des sièges composant le Conseil Communautaire :

- soit sur la base de 53 conseillers communautaires selon la répartition telle qu'elle est définie selon le droit commun ;
- soit selon l'un des 21 accords locaux légaux possibles.

Pour la commune de COBRIEUX, quel que soit le choix, 1 Elu siègera au Conseil Communautaire.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la recomposition du Conseil Communautaire sur la base de 53 conseillers.

6 – Prise en charge de la réparation d'un véhicule suite à incident sur voie communale

Monsieur le Maire expose : un véhicule particulier circulant route de Convelin a, lors d'un croisement, endommagé un pneu de son véhicule. Une demande de prise en charge avec photos à l'appui et constat d'un témoin argumente la demande de remboursement de la conductrice.

Le coût de la réparation s'élève à 370.00 €.

Il est constaté sur le terrain que la voie présente en plusieurs endroits des accotements dégradés

Les démarches ont été faites afin de s'assurer que l'assureur n'a pas indemnisé l'automobiliste.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de valider la prise en charge par la commune. Après ces explications, Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

7 – Adhésion de la commune au Groupement de Commandes « Assurances Statutaires » porté par la Communauté de Communes

Actuellement, la Municipalité est couverte par un contrat géré via le Centre de Gestion pour le personnel communal. La CCPC met en place un groupement de commandes pour ces assurances.

Si la commune adhère, l'entrée dans le groupement sera effective au terme du contrat en cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la commune au groupement de commandes « assurances statutaires » porté par la Communauté de Communes. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune.

8 – Adhésion de la commune aux Groupements de Commandes « Vérification Réglementaire des Etablissements recevant du public » et « extincteurs » portés par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente deux groupements de commandes portés par la Communauté de Communes :

- 1 – vérifications réglementaires des établissements recevant du public
- 2 – vérifications réglementaires des extincteurs.

Il explique que la commune est pour le moment en contrat avec des prestataires privés mais à échéance des contrats en cours, il propose aux Elus d'adhérer à ces deux groupements de commandes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune :

- à la majorité pour le groupement de commandes « vérification réglementaire des Etablissements Recevant du Public »
- à la majorité pour le groupement de commandes « vérifications réglementaires des extincteurs ».

9 – Point sur la communication

10 – Emplacement braderie

Sylvie DESTRIEZ explique ce point : un emplacement de 4 mètres est délimité, un exposant pouvant acheter plusieurs emplacements.

Le coût proposé par la commission communale est de 5 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le tarif de 5 € pour un emplacement de braderie.

10 – Point sur les Commissions

Commission communication :

Rita TRINEZ demande d'actualiser la répartition de la distribution des infos et bulletins communaux pour prendre en compte les nouvelles habitations.

Commission animation :

Manifestations à venir :

1 – Braderie : pas de remarque particulière sur la mise en place, les dates d'inscriptions sont arrêtées.

2 – Point sur le Voyage Himalaya vécu par un habitant :

Une restitution du drapeau, remis au Coberlois participant à ce voyage avant son départ, a été organisée. Un film retraçant son parcours a été présenté et commenté.

3 – Dates prochaines animations :

* 21/06/2025 : fête de la musique

* 23/06/2025 : inscription à la braderie – vente des emplacements

4 – Médiathèque :

Une permanence le mardi en fin de journée a été mise en place provisoirement, le bilan est plutôt favorable il est proposé de continuer jusqu'à la fin de l'été, pour le moment.

La médiathèque est bien active, dit Sylvie DESTRIEZ.

5 – Jardiniers bénévoles :

Monsieur le Maire rend compte en lieu et place de Jean-Marc BOUCHEZ : si les jardiniers ne sont pas nombreux, dit-il, ils sont très actifs : le village est bien fleuri !

Commission travaux :

Travaux sur chemins rue des Près : Christophe THIEBAUT doit rencontrer le responsable de la Société en charges des travaux, pour faire le point sur le chantier et sur les finitions de fin de chantier.

Sur le projet de restructuration de certaines parties de trottoir, les choix de travaux sont en cours d'examen en commission pour une prochaine présentation.

Benoit LEROY demande si le Propriétaire qui est venu présenter un projet d'aménagement de centre équestre s'est à nouveau manifesté ?

Christophe THIEBAUT répond que non, aucun contact.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que chaque Elu doit se positionner sur le questionnaire présenté par la Communauté de Communes sur le projet de restauration collective pour le vendredi 13 juin 2025 délai de rigueur.

Christophe THIEBAUT précise que deux questions sont posées, auxquelles il faut répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**